



Non au « Forfait Urgences »

Le « forfait patients urgences » (F.P.U) est un forfait unique de reste à charge sur les passages aux urgences non suivis d'hospitalisation.

C'est inacceptable ! Les assurés ne peuvent être rendus responsables du manque de médecins dits « de ville » ou de recours possibles à des soins de proximité qui les obligent à se rendre dans les services d'urgences. Ils ne peuvent être rendus responsables des fermetures de lits à l'hôpital, du manque de personnels soignants dans tous les services...



La **C.G.T**, au contraire, fait des propositions pour développer l'accès aux soins de proximité, qu'ils soient programmés ou non.

Elles s'appuient notamment sur la création de Centres de santé pluri-disciplinaires (médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, radiologues ...) dans le cadre du service public.

Nous sommes contre le forfait urgence

Nous demandons qu'il soit retiré de la loi de financement de la Sécurité sociale

Attention : Cette pétition a été lancée début 2021 lors des premières indications sur le contenu de la loi de financement de la sécurité sociale. Il se peut que vous l'ayez déjà signée à ce moment là. **si c'est le cas vous ne pouvez la signer une seconde fois...** Vous pouvez, malgré tout, en faire la promotion et la diffuser autour de vous !

<https://www.cgt.fr/petition/non-au-forfait-urgences>

Syndicat CGT CHUGA

syndicatcgt@chu-grenoble.fr

Tel: 04 76 76 51 03

Site internet :

<http://www.cgt-chuga-ght.fr/>

Syndicat CGT CH Voiron

syndicat@cgtch-voiron.fr

Poste 3801
04 76 67 15 38

Sur intranet CHV :

<http://intranet.ch-voiron.pri/SYNDICATS/>